

Échos de Macolin

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **5 (1948)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quand la neige ne vient pas...

La nature a de ces caprices ! Après un été si copieusement arrosé voilà que dame nature se drape maintenant dans une sécheresse désespérante.

Si les magnifiques halles de notre Ecole fédérale de sport ont permis aux nombreux cours de se dérouler avec toute la régularité désirée en dépit des pistes submergées, l'absence de neige pose aux organisateurs des cours fédéraux de ski une série de problèmes d'autant plus épineux qu'ils étaient totalement imprévisibles.

Tous les jours, on scrute du regard ce ciel qui paraît plus bleu encore à cause du contraste de la mer de brouillard couvrant la plaine d'une extrémité du pays à l'autre. On salue avec joie l'annonce de précipitations atmosphériques qui ne se manifesteront pas parce que le régime des vents a subitement changé !! On rêve d'espaces enneigés et de folles descentes à ski !

Et tout à coup l'on est ramené à la réalité par un sol blanc gelé que le gel nocturne durcit chaque matin davantage. Puis le soleil vient, un soleil de printemps chaud et doré qui a tôt fait de transformer cette masse congelée en une mélasse adipeuse et infiniment désagréable qui vous oblige à abandonner vos chaussures avant de franchir le seuil de votre domicile si vous ne voulez pas affronter les foudres justifiés de la maîtresse de céans.

Vous pestez contre les éléments, contre les pouvoirs publics qui n'ont pas eu la délicate prévenance de « macadamiser » le chemin de votre domicile ; vous soupirez après cette neige qui ne vient pas et que vous aimeriez entendre crisser sous vos pas en dépit d'un soleil que vous aimeriez, bien entendu, permanent.

Mais laissons là ces préoccupations de petits bourgeois et voyons les soucis plus sérieux des organisateurs de cours fédéraux de ski.

Le cours No. 46, pour ne parler que de celui qui intéresse directement la Suisse romande, qui devait se dérouler à Davos, du 9 au 12 décembre, fut renvoyé une première fois, faute de neige et fixé du 16 au 19 décembre, à Bretaye. La neige brillant toujours par son absence, le cours en question dut être à nouveau renvoyé à Davos du 27 au 30 décembre. Noël est là et la couche de neige n'atteint à Davos que 10 à 15 cm., si bien que la question se pose de savoir si ce malheureux cours pourra enfin se dérouler ! Quand je vous disais que la nature a de ces caprices !!!

Sicnarf.

Nouvelle orientation de l'I. P. dans le Jura bernois

Par décision du Conseil d'Etat bernois du 25 juin 1948, une nouvelle commission cantonale de l'I. P. fut constituée en vue de donner une impulsion nouvelle au mouvement I. P. dans le canton de Berne et plus spécialement chez nos amis romands du Jura bernois.

C'est ainsi que deux délégués du Jura bernois, MM. André Paroz, instituteur à Prêles, et René Meuret, également instituteur, à Sonceboz, feront dorénavant partie de l'importante commission cantonale de l'I. P. et pourront défendre les intérêts de la partie romande du canton, ce qui ne fut pas officiellement le cas jusqu'à ce jour.

Au sein de la même commission siègera en outre M. Max Reinhard, secrétaire de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport qui représentera l'Association cantonale des éclaireurs.

MM. Paroz et Meuret fonctionneront également comme délégués du Jura bernois, au sein du Service romand d'information, en remplacement de MM. Lutz et Girod, démissionnaires.

Qu'il nous soit permis d'adresser ici nos plus sincères remerciements à ces deux collaborateurs dévoués pour tout ce qu'ils ont fait et font encore en faveur de l'éducation physique dans le Jura bernois. Nous espérons pouvoir encore compter sur leur appui à l'avenir. Nous souhaitons à nos nouveaux collègues Paroz et Meuret la plus cordiale bienvenue dans la famille du SRI, persuadés qu'ils y apporteront en plus de leur enthousiasme juvénile, le feu sacré nécessaire à tout propagandiste de l'I. P. Aux uns et aux autres : Merci !

Au nom du SRI

Le président :
J. CHEVALIER.

Le secrétaire :
Fr. PELLAUD.

LA VOIX DE MACOLIN

Moniteur de l'I.P. prends note que...

1. L'Inscription des cours fédéraux de moniteurs dans le livret de service ne sera plus effectuée.

Le Département militaire fédéral a, en effet, précisé que la participation à un cours fédéral de moniteur ne peut pas être, en réalité, considérée comme l'accomplissement d'un devoir de service. Une inscription dans le livret de service n'est en conséquence pas admissible, conformément à l'article 22, alinéa 1 de l'ordonnance du 10 avril 1945 sur les contrôles militaires. Et toc ! pour tous ceux qui prétendent encore que l'I. P. est une affaire militaire !

2. Une nouvelle carte de légitimation pour les voyages à demi-tarif a été créée.

Cette carte (modèle Ia) est valable pour 8 courses aller et retour et peut être avantageuse-

ment utilisée dans les cours nécessitant l'utilisation répétée des mêmes parcours.

Elle peut être obtenue auprès de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport.

3. D'excellentes cuissettes de gymnastique sont remises pour frs. 2.— aux groupements de l'Instruction préparatoire.

Celles-ci proviennent des stocks mis à la disposition des cours complémentaires obligatoires. Les groupements que cela intéresse sont priés de passer **immédiatement** leur commande à l'Office de l'Instruction préparatoire de leur canton respectif.

4. De nouvelles dispositions règlent maintenant l'organisation des cours à option.

Le Département militaire fédéral, désireux de dissiper certains malentendus au sujet de l'interprétation de l'article 5, chiffre 1, des prescriptions d'exécution du 6 mars 1947, relatifs à la durée des cours à option, a précisé ce qui suit :

« Les cours à option qui ne sont pas organisés sous forme de camp doivent comprendre 30 heures de travail et s'étendre sur une durée de 10 jours au moins. Il ne peut être porté en compte plus de 6 heures de travail par jour ».

Le département militaire fédéral a, en outre, précisé ce qui suit sur la manière d'organiser les examens à option et les examens de base dans le cadre des cours à option, ainsi que sur la manière d'organiser simultanément plusieurs cours à option dans un même camp :

a) « Il est permis d'organiser un ou plusieurs examens à option à l'occasion de cours à option organisés sous forme de camp, à condition que la durée du camp soit prolongée d'un jour par examen. Les cours à option ne doivent par contre pas être interrompus par les examens ; ceux-ci doivent être fixés avant le début des cours à option ou après la clôture de ceux-ci.

Des examens de base peuvent être organisés dans le même sens à l'occasion de camp, à côté de cours ou d'examens à option ; mais ceux-ci doivent, en tous cas, être fixés avant le début des cours ou des examens à option (art. 9, chiffres 3 et 4 des P. E.).

b) Il peut être organisé plus d'un cours à option pendant un même camp, à condition que la durée de celui-ci soit prolongée de 5 jours pour chaque cours supplémentaire. La matière d'enseignement ne doit pas être nécessairement séparée pour chaque cours, mais peut être répartie sur toute la durée du camp. »

ÉCHOS ROMANDS

GENÈVE :

VIVE LES CAMPS DE SKI !

Crans-sur-Sierre, sa neige, son soleil éclatant, seront le point de ralliement de la jeunesse I.P. de Genève du 26 décembre au 12 janvier. Les camps de ski I.P., qui entrent dans leur cinquième année d'existence, sont de plus en plus recherchés et prouvent qu'ils sont la meilleure propagande que l'on puisse faire en faveur de notre mouvement.

Déjà, l'activité est fébrile dans les comités des associations de gymnastique, de sport et d'éclai-

reurs, où l'on prépare avec un soin minutieux les programmes techniques et récréatifs. Déjà, le service cantonal I.P. a envoyé ses nombreuses circulaires multicolores à tous ceux qui ont réussi leur examen de base et déjà aussi, parmi les inscriptions reçues, il a dû malheureusement refuser celles des jeunes imprévoyants qui ne se souviennent de l'I.P. qu'au moment de partir à un camp de ski !

La joyeuse cohorte des Genevois, qui logera dans les magnifiques baraques du camp militaire de Crans, se répartira en six camps, aux dates suivantes :

Du 26 au 31 décembre : camp de l'Association cantonale genevoise de football et d'athlétisme, camp de l'Association genevoise des Éclaireurs suisse, camp du Ski-Club de Genève (organisation de jeunesse) ;

Du 2 au 7 janvier : Camp de l'Association cantonale genevoise de gymnastique ;

Du 7 au 12 janvier : camp de l'École de commerce et de l'École des arts et métiers, camp du Club alpin suisse (section genevoise).

Nul doute que ces camps ne rencontrent leur habituel succès qui est dû en tout premier lieu à la compétence et aux capacités pédagogiques des chefs et instructeurs, dont la plupart sont brevetés E.F.G.S. !

POST TENEBRAS LUX.

NEUCHÂTEL :

IMPORTANTES DÉCISIONS

La Commission cantonale d'éducation physique a tenu, le 15 décembre dernier, à la salle Marie-de-Savoie, au Château de Neuchâtel, sa dernière séance plénière de 1948.

M. Roulet, président, ouvre la séance à 14 h. 30.

Lecture est faite d'une lettre reçue de M. Guibelin, du Locle, nous informant de sa démission de chef de district E.P. et de membre de la Commission. Cette démission ne peut, malheureusement, être qu'enregistrée, M. Guibelin quittant le canton. C'est avec beaucoup de regrets que l'Office et la Commission se séparent de lui et le remercient pour les excellents services rendus.

Puis l'ordre du jour, très chargé, est immédiatement abordé. Sans entrer dans le détail de toutes les questions traitées, voici un petit résumé des délibérations :

Insignes aux moniteurs E.P. — A la demande de plusieurs moniteurs, la Commission a décidé de créer un insigne cantonal qui sera remis dès 1949 à tous les moniteurs reconnus par le canton, à la condition qu'ils aient organisé au moins trois cours de base ou trois cours à option dans un délai de trois ans au minimum. Cette décision a un effet rétroactif à 1942.

Programme d'activité pour 1949. — Le cours cantonal de répétition est fixé aux 30 avril et 1er mai à Macolin !! Plusieurs moniteurs neuchâtelois ne connaissant pas encore ce site enchanteur, ils s'y donneront certainement rendez-vous en grand nombre.

Le cross cantonal à l'aveuglette, cinquième édition, aura lieu le 8 mai 1949.

Propagande. — Pendant cet hiver, de petites conférences suivies de films seront organisées dans diverses localités du canton. Les moniteurs et organisations sportives recevront des instructions à ce sujet. D'autre part, des contacts seront pris avec la presse neuchâteloise, en vue d'obtenir un appui toujours plus efficace de la part de nos sympathiques journalistes.

Une nouvelle diffusion de l'affiche romande de